

objet : Dossiers de demande
d'autorisation - Assainissement
pluvial - Commune de la Flotte en
Ré.

CQEL 17

17009 LA ROCHELLE CEDEX

v/réf. : Votre courrier du 7
novembre 2003

n/réf. : 0689-DEL/LR-mpl

L'Houmeau, le 16 décembre 2003

Institut français de recherche
pour l'exploitation de la Mer

Station de La Rochelle

Place du Séminaire
B.P. 7
17137 L'Houmeau
France

téléphone 33 (0)5 46 50 94 40
télécopie 33 (0)5 46 50 93 79
<http://www.ifremer.fr>

Siège social

155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les Moulineaux Cedex
France
R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 731 Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR n° 6 330 715 368
Etat : établissement public à caractère
industriel et commercial

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00
télécopie 33 (0)1 46 48 22 96
<http://www.ifremer.fr>

Le projet présenté est motivé par les inondations subies par la commune lors de fortes pluies, sur quatre secteurs de son territoire. Il est prévu de procéder à plusieurs aménagements de nature à résoudre ces problèmes :

- au port = nouveau positionnement des points de rejet ; renforcement du réseau de collecte ; aménagement d'un dispositif de rejet gravitaire et d'un pompage des eaux à marée haute.
- dans le secteur ouest = renforcement du réseau de collecte permettant d'écouler le débit décennal vers un bassin de régulation de 1200 m³, puis rejet dans le réseau existant.
- dans le secteur sud = reprise des eaux et refoulement vers le secteur ouest pour le carrefour du Coquereau ; reprise des eaux et création d'un réseau vers le dispositif d'infiltration de la zone artisanale de la Croix Michaud.

Le document d'incidence signale (paragraphe 5.3 p 38) que le projet peut avoir une incidence sur la qualité des eaux, ainsi que sur les usages de l'eau et du milieu aquatique. Il indique que l'appréciation de l'incidence des rejets nécessite donc d'examiner notamment les modes de dispersion des flux et l'effet de la dispersion sur la qualité du milieu récepteur pour les rejets en mer.

Cette remarque est pleinement justifiée compte tenu :

1) du fait que le projet permettra de rejeter les eaux pluviales plus efficacement en mer et à toute heure du cycle de marée.

2) de ce que l'on sait des contaminations bactériologiques des eaux pluviales généralement et de la sensibilité du milieu marin dans ce secteur (cultures marines, eaux de baignade).

Cependant le document remis ne présente aucune information concernant les effets en question sur la zone littorale.

En l'état, nous ne pouvons donc que réserver notre avis dans l'attente d'éléments complémentaires.

Le Chef du laboratoire côtier DEL/LR

G. THOMAS